3^e principe

Les productions, récits d'action, initiatives, sont obligatoirement accompagnés d'une fiche d'expression des enfants ou des adolescents, fiche qui :

- permet d'identifier l'âge des enfants ou des adolescents ayant réalisé la production;
- permet de savoir depuis quel territoire ils ont réalisé cette production collectivement ;
- explicite ce qu'ils ont voulu dire en réalisant cette production ? pourquoi ont-ils voulu passer ce message ?

Ces fiches expression des enfants et des adolescents seront disponibles en version numérique imprimable sur le blog agispourtesdroits.org et renseignées par les enfants et les adolescents accompagnés par des adultes.

4e principe

Les productions doivent répondre aux critères suivants :

- Affiches : réalisées à plat, en petit format A3 ou en grand format 40 cm x 60 cm. Elles comportent obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 ou 3 mètres) ;
- Vidéos: d'une durée qui ne doit pas excéder 3 minutes, en format AVI. Elles comportent obligatoirement un titre et un générique. La mention « Agis pour tes droits, en partenariat avec les Francas » doit également apparaître;
- Photos: format minimum 15 x 21 cm/ Format maximum 40 cm x 60 cm;
- Chansons : d'une durée de 3 minutes, en format MP3 ;
- · Poèmes;
- Livres, BD en version papier ou numérique ;
- Sculptures;
- Jeux.

5° principe

La valorisation de l'ensemble des actions se fait en deux temps :

Un évènement départemental, « La Galerie des droits », organisé par les Associations départementales, viendra valoriser l'ensemble des productions issues du niveau local. La réunion d'un jury départemental déterminera, après concertation, une sélection de « coups de cœur » (qui se distinguent par leur singularité, l'originalité de la démarche, l'ambition du projet, la qualité d'expression, l'implication des participants).

Un évènement national, « La Galerie nationale des droits » qui regroupera les sélections départementales, sera organisé en février/mars 2019. Un jury appréciera tous les projets présentés et sélectionnera à son tour, un certain nombre de coups de cœur.

Dans les deux situations, la valorisation s'organisera selon les quatre catégories décrites dans le deuxième principe.

6e principe

Les productions sélectionnées par le jury final seront valorisées sur la plateforme numérique des droits et de la citoyenneté des enfants, qui sera ouverte au dernier semestre 2018 (sous réserve).

7º principe

Les participants et groupes de participants accordent aux Francas un droit de publication de leurs productions, valable pour l'ensemble des supports Francas (publications, magazines, sites internet et blogs). Les participants, les Associations départementales et la Fédération nationale s'engagent à ne pas utiliser les productions à des fins commerciales.